

Tourcoing

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E
D É P A R T E M E N T D U N O R D

EXTRAIT
DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE TOURCOING

SÉANCE DU 22 juin 2026
à 18h00
CONVOCATION DU 16/06/26

Délibération N° 5

Présidence de Madame Doriane BECUE MEURIN

Nombre de Conseillers : 53

PRÉSENT(E)S :

Madame Doriane BECUE MEURIN, Madame Anaïs DAKHIA, Monsieur Maxime CABAYE, Madame Isabelle MARIAGE DESREUX, Monsieur Salim ACHIBA, Madame Bérangère DURET THURET, Monsieur Peter MAENHOUT, Madame Eglantine DEBOOSERE, Monsieur Pierric DESPLECHIN, Madame Marie-Christine LEJEUNE SORIS, Monsieur Christophe DESBONNET, Monsieur Christophe BLOMME, Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Bruno VANDECASTEELE, Madame Stéphanie GLORIEUX, Madame Claire MARAS BUCZKOWSKI, Monsieur Romain LAZARE, Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, Madame Marie-Christine LEMESRE MARTIN, Monsieur Pierre DESSAUVAGES, Madame Brigitte LHERBIER MALBRANQUE, Madame Christine BERNOT, Monsieur Pascal BENOIST, Monsieur Arnaud LE BLAN, Monsieur Eric LATA CZ, Madame Florence TAVERNIER, Monsieur Olivier CANDELIER, Madame Anne-Sophie BRANQUART, Madame Peggy LE DEAUT ELOY, Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Madame Laetitia GUYART, Monsieur Eric BUYSSECHAERT, Monsieur Eden BESSER, Madame Laura LEPLA, Monsieur Lionel PEREIRA, Monsieur Anthony HENRY, Monsieur Ali BENFIALA, Madame Cherifa KEHILA, Monsieur William ROGER, Madame Jacqueline BERCKER, Monsieur Dalil DIAB, Madame Sylvie MARTIN, Monsieur Jean-Claude GUELL, Monsieur Bastien VERBRUGGHE, Monsieur Karl DELCOURT, Madame Camille SZYMANSKI

EXCUSÉ(E)S REPRÉSENTÉ(E)S :

Monsieur Gérald DARMANIN par Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, Madame Martine KLEIN-HOLLEBEQUE par Monsieur Eric LATA CZ, Monsieur Jean-Marc VANGILVIN par Madame Bérangère DURET THURET, Madame Coralie HUSSENET GOURDE par Madame Florence TAVERNIER, Madame Marjane ROUSMANS PIERRÈS par Madame Anaïs DAKHIA, Madame Messaouda SEKHRI BOUKHOBZA par Monsieur Maxime CABAYE, Madame Emilie CROËS par Monsieur Dalil DIAB

**AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 -
BUDGET PRINCIPAL**

Rapport de **Monsieur ACHIBA Salim**

Au nom de la commission n° 1

Mesdames, Messieurs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-5 ;

Vu l'instruction comptable et budgétaire M57 ;

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57 le Compte Financier Unique 2025 a été présenté sans que l'autofinancement prévisionnel soit réalisé.

Les résultats de l'exercice s'élèvent à :

▪ **Section d'investissement :**

Le montant des dépenses s'élève à :	36 496 574.03 €
Le montant des recettes s'élève à :	44 157 767.35 €
Soit un résultat de l'exercice de :	7 661 193.32 €
Résultat antérieur :	- 10 306 896.90 €
Résultat cumulé :	-2 645 703.58 €

▪ **Restes à réaliser :**

Dépenses :	10 676 956.52 €
Recettes :	3 412 608.00 €
Solde :	- 7 264 348.52 €

▪ **Section de fonctionnement :**

Le montant des dépenses s'élève à :	130 032 210.34 €
Le montant des recettes s'élève à :	137 345 432.38 €
Soit un résultat de l'exercice de :	+ 7 313 222.04 €
Résultat antérieur :	+ 6 529 282.59 €
Résultat cumulé :	+ 13 842 504.63 €

Ceci étant exposé et en tenant compte de ces résultats et du solde des restes à réaliser, il est demandé aux membres du Conseil municipal.

- D'affecter le résultat comme suit :

- 9 910 052.10 € pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
- 3 932 452.53 € pour financer le Budget 2026.

42 POUR	Groupe « Vive Tourcoing avec Doriane BÉCUE »
6 POUR	Groupe « Tourcoing Insoumise »
5 ABSTENTIONS	Groupe « Unis pour Tourcoing »

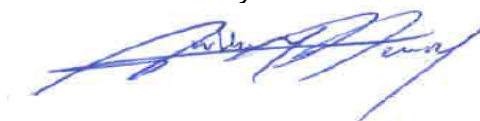
ADOPTÉE

Le Conseil
Adhère aux propositions ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du conseil,
Certifié conforme,
Madame Le Maire de Tourcoing Doriane BECUE



Le secrétaire de séance

Anthony HENRY



Date de publication : 29/06/2026

Réception au contrôle de légalité : 26/06/2026

Référence technique :

059-215905993-20260622-266067-DE-1-1

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille (5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 Lille Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens », accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

La présente délibération peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès du Maire. »